

## CONVOCATION

Il est adressé le 21 juin 2018 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 27 juin 2018 à 21H00.

## ORDRE DU JOUR

- Délibération Délégué RGPD
- Délibération Création Poste Agent technique
- Délibération Convention sur modification du tracé du chemin de randonnée
- Point travaux école
- Effectifs pour la rentrée 2018/2019
- Délibération CLECT
- Déménagement des classes
- Questions et informations diverses.

N° 2018/022

Le maire,

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2018

**PRÉSENTS** : MM. LECOURT Didier, VILLETTE Roger, BALLEREAU Éric, MMES BORTOLUZZI Monique, LECOURT Valérie, RONCALLI Sandrine.

**EXCUSÉS** : Mmes LATAPYE C, MAURIN M, MM CHEVASSUT S, FOURCADE D.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Valérie LECOURT

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 2 mai 2018 et celui du 30 mai 2018 sont adoptés à l'unanimité. *Monsieur le maire ajoute à l'ordre du jour quatre délibérations (Régie pour location de la salle, autorisation pour paiement par TIPI, admission en non-valeur et RIFSEEP).*

- **DÉLIBÉRATION DÉLÉGUÉ R.G.P.D.** : Monsieur le maire indique aux élus présents que Gironde Numérique a mis en place une procédure pour le Règlement Général des Protections des Données et ceci est inclus dans le catalogue des services pour lesquels la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde cotise. Il faut pour cela désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE et désigner Monsieur Didier LECOURT en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE. Adoptée à l'unanimité.
- **DÉLIBÉRATION C.L.E.C.T.** : Monsieur le maire donne lecture aux conseillers du rapport CLECT du 24 mai 2018 sur l'évaluation du coût des charges nettes liées aux compétences « Urbanisme », « Réseau de lecture » et « Voirie » transférées par certaines communes à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde. Saint Hilaire de la Noaille ne se trouve pas impactée par ses nouvelles évaluations. Adoptée à l'unanimité.
- **DÉLIBÉRATION CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE** : Monsieur le maire fait part de la radiation des cadres de Mme Marie-Odile BARTHÉLÉMY AU 01/07/2018. Le poste d'ATSEM est disponible mais tant que Mme Séverine PERMENTIER ne réussit pas le concours pour avoir ce poste, il est nécessaire de la titulariser au poste d'Adjoint Technique afin qu'elle bénéficie de la préparation au concours du CNFPT. Pour cela, le poste d'Adjoint Technique doit être créé à 35/35<sup>ème</sup>. Adoptée à l'unanimité.
- **DÉLIBÉRATION CONVENTION SUR MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN DE RANDONNÉE** : Monsieur le maire a été en contact avec le Département pour signer une convention sur la modification du tracé du chemin de randonnée Boucle de Bramefaim limitrophe à Roquebrune en raison de la dangerosité de l'escalier actuel sur l'angle de la VC n° 8 et du CR n°10. Adoptée à l'unanimité.

- **DÉLIBÉRATION POUR INSTAURER LE PAIEMENT PAR TIPI** : Monsieur le maire informe les élus qu'un site Internet communal est en cours de création avec Gironde Numérique et qu'après avis de la Trésorerie de La Réole, il serait bon d'instaurer le paiement par TIPI pour les trois régies. Délibération approuvée à l'unanimité.
  
- **DÉLIBÉRATION CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LOCATION DE SALLE POLYVALENTE** : La mairie a eu le mois dernier une inspection des régies actuelles (Cantine et Périscolaire) dont Mme Isabelle CASWELL a la charge. Monsieur le maire a été informé de la nécessité de créer une nouvelle régie pour pouvoir continuer à percevoir les règlements lors de la location de la salle polyvalente. Le prix reste fixé à 120 € avec un chèque de caution de 500 €. Adoptée à l'unanimité.
  
- **DÉLIBÉRATION POUR INSTAURER LE RIFSEEP** : Monsieur le maire explique aux élus que nous sommes dans l'attente d'une réponse du CDG33 pour la mise en application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). La Nouvelle Bonification Indiciaire en est exclue mais il s'agit de réévaluer l'IAT de deux agents titulaires. Délibération approuvée sur le principe.
  
- **DÉLIBÉRATION ADMISSION EN NON VALEUR** : Monsieur le maire a été contacté par Mme Furnemont, trésorière adjointe à La Réole, sur la situation financière difficile de Mme Jennifer MOUYNAT suite au décès de son mari le 2 juin 2018. Monsieur le maire propose de mettre la dette de 387.04 € en non-valeur. Adoptée à l'unanimité.
  
- **POINT TRAVAUX ÉCOLE** : Les travaux vont débuter le 9 juillet ; il est demandé à des volontaires de venir le 7 juillet pour préparer, protéger et « étancher » les salles.
  
- **CRÉATION D'UN SITE INTERNET** : Gironde Numérique se charge de créer un site Internet pour la commune ; nous sommes dans l'attente de photos de la part de Gérard Toulgoat pour agrémente la page d'accueil et le site devrait être opérationnel en septembre.
  
- **EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2018** : À ce jour, il a été comptabilisé 110 élèves pour la rentrée de 2018 répertoriés en 6 classes (22 enfants en Mat1 ; 23 enfants en Mat2 ; 15 en CP ; 14 en CE1/2 I ; 13 en CE1/2 II et 23 enfants en CM1/2)
  
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES** :
  - *Inauguration de la Bibliothèque* : Le 28 septembre aura lieu l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de St Hilaire de la Noaille appartenant au Réseau de Lecture avec une exposition de portraits de Jacques THOMAS et des peintures de Pierre LAVILLE.
  - *Ligne de trésorerie* : Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion en septembre 2018.
  - *Faucardage* : Les travaux débuteront durant la première semaine de juillet.

- **Adresse habitation** : Il y a une complexité avec les lieux-dits ; les GPS ne les reconnaissent pas.
- **Travaux divers** : Le portail électrique au loyer de l'entreprise St André a été dépanné. Il y a eu un souci de canalisations bouchées au niveau de l'école et l'étude par caméra de St Marc a révélé un tuyau cassé.
- **Fibre optique** : Les travaux commencent en 2018 et, en principe, toute la commune sera raccordée fin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le maire

Les conseillers municipaux

Le secrétaire